

Commune de moins de 1000 habitants

Le vendredi 5 juin 2026 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie de Plan-de-Baix sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Président : Monsieur FAURE Jean-François

Présents : M. Jean-François FAURE, M. Vincent FAURE, M. Jean-Claude CUTIVEL, Mme Constance LASSAIGNE, Mme Sophie LIGEON, M. Christophe SARAYOTIS, Mme Nathalie WEISS, M. Bruno Lamy, Mme Anne-Clémence MAUDET

Procurations : Mme Hélène MEE donne procuration à Mme Nathalie WEISS

Absents : M Frank BRESSON

Objet : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INT2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Plan-de-Baix sera le suivant :

- 1 délégués à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame LIGEON Sophie

Composition du bureau électoral :

Mme / M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM LIGEON Sophie, MAUDET Anne-Clémence, La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, il est procédé au vote.

Résultats du scrutin

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement du / de(s) candidature(s),

- **Délégué 1 :** Hélène MEE, 10 voix
- **Suppléant 1 :** Jean-Claude CUTIVEL, 10 voix
- **Suppléant 2 :** Christophe SARAYOTIS, 10 voix
- **Suppléant 3 :** Anne-Clémence MAUDET, 10 voix

La secrétaire de séance,
Sophie LIGEON



Le Maire,



Jean-François FAURE